Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20240530-D50-2024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2024

DELIBERATION N° 50/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 mai 2024

DATE D'AFFICHAGE
23 mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	14
Présents	08
Votants	12

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 30 MAI, à 18h15 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT,** Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI,** Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Michel DABOUT donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER, Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE, Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Catherine LEFEBVRE.
Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne JOSEPH.

RÉNOVATION DU BATIMENT LE GARAGE
Mission de Contrôleur Technique (CT)

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que « Le Garage » est un espace très emblématique de la commune, pour lequel la commune a engagé une réflexion autour de son nouveau positionnement et recruté un groupement de maitrise d'œuvre.

Parallèlement la commune doit s'entourer de prestataires, tel que le Contrôleur Technique (CT), qui s'assure du respect des règles de l'art et des réglementations en vigueur, et contribue à limiter les risques de sinistres.

Le Contrôle Technique est obligatoire sur la solidité des ouvrages de viabilité, de fondations, d'ossature, de clos et couvert et des équipements indissociables, ainsi que sur la sécurité des personnes. Et les missions suivantes ont été sollicitées :

- Mission L, portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables,
- Mission LE, relative aux éléments d'équipement dissociables, ceux qui peuvent être retirés sans porter atteinte aux ouvrages,
- Mission LP, solidité des ouvrages et des éléments d'équipement dissociables et indissociables,
- Mission P1, relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés,
- Mission SEI, relatives à la sécurité des personnes dans les ERP,
- Mission Th, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie,

- Mission VIEL, relative à la conformité des installations électriques,
- Mission CONSUEL, relative à la vérification des installations électriques avant mise sous tension,
- Mission HAND + attestation HAND, relatives au respect des prescriptions réglementaires pour l'accès des personnes handicapées.

Trois entreprises ont été sollicitées en date du 17 avril 2024 : DEKRA, SOCOTEC et PREVENTEC. Et toutes ont remis une offre.

	DEKRA	SOCOTEC	PREVENTEC
Méthodologie d'intervention	Détaillée sur les différents éléments de mission 24 visites de chantier	Détaillée sur les différents éléments de mission	Détaillée sur les différents éléments de mission 24 visites de chantier
Prix	9 610,00€ HT	11 676,27€ HT	10 880,00€ HT

Après analyse des offres reçues, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le devis de l'entreprise DEKRA pour un montant de 9 610,00€ HT et de lancer la mission de CT.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le devis de l'entreprise DEKRA pour un montant de 9 610,00€ HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DEKRA pour un montant de 9 610,00€ HT,

AUTORISE le lancement de la mission du Contrôleur Technique,

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT